

LISTE DES DIPLÔMES PERMETTANT DE S'INSCRIRE AU BREVET PROFESSIONNEL ARTS DE LA CUISINE

1. Diplômes de niveau V :

- CAP Cuisine
- BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

2. Diplômes de niveau IV :

- Baccalauréat professionnel cuisine
- Baccalauréat technologique hôtellerie

3. Diplômes de niveau III :

- BTS hôtellerie restauration option B Art culinaire, art de la table et du service.